

SCP HENTZIEN - BOCQUET-HENTZIEN Maître Yannick HENTZIEN

Avocat au Barreau de GRASSE

26, boulevard Carnot - 06400 CANNES - Tél: 04.97.06.64.14 - Fax: 04.97.06.64.10

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES - EN UN SEUL LOT

Un APPARTEMENT de trois pièces
d'environ 60 m² au rez-de-chaussée

Un GARAGE au premier sous-sol portant le n° 32

Dans un ensemble immobilier dénommé «LES BASTIDES DES CAMPELIERES»
à LE CANNET (06110), 449 Avenue Maurice Jean-Pierre et 229 Avenue Borotra

ADJUDICATION JEUDI 26 JUIN 2025 à 9h

A l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de GRASSE, 37, avenue Pierre Sémard

La vente a lieu à la requête de :

Le Syndicat des copropriétaires de l'immeuble «LES BASTIDES DES CAMPELIERES», sis 145 à 229 Rue Jean Borotra à 06110 LE CANNET, agissant poursuites et diligences de son syndic en exercice, le Cabinet GESTION IMMOBILIERE BERTRAND PETIT (Cabinet Scarsini-GIBP), SARL au capital de 7.500 € immatriculée au RCS de CANNES sous le n° 449.145.390, dont le siège social est sis à 06110 LE CANNET, Le Freeway, 854 Avenue du Campon, elle-même représentée par son gérant en exercice domicilié en cette qualité audit siège.

Ayant pour Avocat **Maître Yannick HENTZIEN**,
membre de la SCP HENTZIEN - BOCQUET-HENTZIEN

Désignation : Dans un ensemble immobilier en copropriété dénommé «LES BASTIDES DES CAMPELIERES» situé à LE CANNET (06110), 449 Avenue Maurice Jean-Pierre et 229 Avenue Borotra, cadastré section AK n° 476 :

- **LE LOT N° 112** : Un **PARKING** au premier sous-sol portant le numéro 32 au plan et les 14/10.000^e des parties communes générales.

- **LE LOT N° 228** : Un **APPARTEMENT** de trois pièces au rez-de-chaussée du Bâtiment C, considéré comme le

deuxième niveau de l'immeuble, comprenant un hall, séjour, cuisine, dégagement avec placard, toilettes WC, chambre avec placard, salle de bains, deuxième chambre, terrasse et les 117/10.000^e des parties communes générales.

Occupation : Par le propriétaire

D.A.T. : plus de cinq ans

Mise à prix : **20.000 €**

(frais de poursuites payable en sus par l'adjudicataire)

Conditions pour enchérir : Pour enchérir, il est indispensable de s'adresser à un Avocat inscrit au Barreau de GRASSE, et de consigner entre ses mains la somme minimum de 3.000 €, par caution bancaire irrévocable ou chèque de banque libellé à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats.

Consultation du cahier des conditions de vente : Le cahier des conditions de vente n°24/105 peut être consulté soit au Greffe du Juge de l'Exécution Immobilière du Tribunal Judiciaire de Grasse, soit encore au Cabinet de la SCP HENTZIEN - BOCQUET-HENTZIEN.

Surenchère : Une surenchère du dixième est possible dans les 10 jours à compter de l'adjudication.

Visites : - Lundi 16 juin 2025 de 11h à 12h - Mercredi 18 juin 2025 de 15h à 16h